

Intitulé modifié par Er. 21-08-1999

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
fixant la composition de la Commission permanente de
l'enfance maltraitée et de la commission d'agrément**

A.Gt 04-01-1999

M.B. 21-07-1999

Erratum: M.B. 21-08-1999

modifications:

A.Gt 20-12-1999 - M.B. 17-02-2000

Le Gouvernement de la Communauté Française,

Vu les articles 18 et 19 du décret du 16 mars 1998 relatif à l'aide aux enfants victimes de maltraitances,

Arrête :

Modifié par A.Gt 20-12-1999

Article 1^{er}. - Sont nommés membres de la Commission permanente de l'enfance maltraitée, les personnes dont les noms sont repris ci-après :

1° Représentants du Conseil communautaire de l'aide à la jeunesse :

M. Van Crayenest, Guy;

Mme Freson, Viviane;

Mme Toussaint-Chaidron, Marie-Thérèse;

2° Représentants de l'Office de la Naissance et de l'Enfance :

Mme Blomme, Claudine;

Mme Deschamps, Monique;

M. Geubelle, Fernand;

3° Représentants des équipes SOS-Enfants :

M. Warlet François-Joseph;

M. de Becker, Pierre-Emmanuel;

Mme Beeckmans, Véronique;

4° M. Lelièvre, Claude, Délégué général au droits de l'enfant et à l'aide à la jeunesse;

5° Mme Dury, Viviane, Conseillère de l'aide à la jeunesse;

6° M. Declercq, Guy, Directeur de l'aide à la jeunesse;

7° Représentant de l'Union francophone des magistrats de la jeunesse :

M. Pâque, Christian;

8° Représentant du ministre ayant l'Aide à la jeunesse dans ses attributions :

Mme Inchusta Elisabeth;

9° Représentant du personnel de l'Office de la Naissance et de l'Enfance :

M. Fransolet, Guy;

10° Représentant de l'administration de l'Aide à la jeunesse :

Mme Gevaert, Danièle;

11° Représentant de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse :

Mme Delvaux, Dominique;



12° Représentants des agents visés à l'article 11 du décret du 16 mars 1998 :

M. Varasse, Jacques;
Mme Danhaive, Jacqueline;
M. Collard, Serge;

13° Représentants du secteur de la recherche scientifique :

M. Preumont, Marc,;
Mme Glowacz Fabienne;
M. Hayez, Jean-Yves;

14° Représentants du monde de l'enseignement :

M. Vandenschrick, Jacques,;
Mme De Mayer Nicole;
M. Schiepers, Francis;

15° Représentant du secteur de la santé mentale :

Mme Delforge, Claire.

Article 2. - M. Preumont, Marc est désigné Président de la Commission permanente de l'enfance maltraitée. Mme Dury, Viviane et M. Hayez, Jean-Yves sont désignés Vice-présidents.

Article 3. - Sont nommés membres de la commission d'agrément, les personnes visées à l'article 1, 1° à 11° du présent arrêté.

Article 4. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} décembre 1998.

Bruxelles, le 4 janvier 1999

Pour le Gouvernement de la Communauté Française :

La Ministre-Présidente chargée de l'Education, de l'Audiovisuel,
de l'Aide à la Jeunesse, de l'Enfance et de la Promotion de la Santé.

Mme L. ONKELINX